

# INTER-CLUBS SENIORS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES GOLFS

## OCCITANIE - MEDITERRANEE

### Règlement 2022

#### • ARTICLE 1 : Conditions d'accès

- Les épreuves du circuit sont ouvertes aux joueuses et joueurs classés à la F.F.G. (< 34 rapporté à 30,4)
- Répondant aux exigences du statut amateur
- Conditions d'âge : 50 ans au jour de l'épreuve.
- **Licenciés dans un club de L'Occitanie – Méditerranée et membres d'une Association Sportive.**
- **Un joueur membre de plusieurs Associations ne peut concourir que pour le club qu'il représente et où il a pris son adhésion A.S.**

Son choix devra être indiqué dès la première rencontre et applicable toute la saison.

- **Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition est Obligatoire.** (Réclamé par la FFG pour l'établissement de la licence).

#### • ARTICLE 2 : Clubs engagés

- Clubs de la Ligue Occitanie, dûment homologués par la FFG, ayant donné leur accord écrit pour présenter au moins une équipe "Séniors" conforme au présent règlement, d'au minimum 4 joueurs (ses).

#### • ARTICLE 3 : Principe de la compétition

- Le circuit se déroulera en 2 phases qui se joueront de Février à Novembre 2022 selon un calendrier fixé en accords avec les Clubs organisateurs.

##### 3.1) 1ère Phase

**11 clubs organisateurs**

**18 clubs participants**

**5 rencontres selon tableau joint au présent règlement**

##### 3.2) Organisation du jeu

- **Deux divisions par club**
- 1<sup>ère</sup> division : Index de 0 à 16,4 - **Pas de dérogation d'index**
- 2<sup>ème</sup> division : Index de 16,5 à 30,4
- Chaque capitaine disposera d'un quota de **14 joueurs et joueuses maximum** à répartir dans les 2 divisions qui joueront le même jour sur le même terrain.

**Chaque capitaine doit impérativement vérifier l'Adhésion A.S des joueurs (ses) qu'il inscrits.**

### **3.3) Classements et formule de jeu**

- Chaque rencontre donnera lieu à un classement par équipe calculé par l'addition des 8 meilleurs scores de chaque division :  
Les 4 meilleurs scores en Brut et les 4 meilleurs scores en Net de chaque division.
- Le classement final, par Division, de cette première phase se fera par l'addition des points marqués lors des 5 rencontres.
- Chaque rencontre ne sera validée qu'en cas de participation d'au minimum 2 clubs plus le club recevant.
- La formule de jeu sera le **STABLEFORD**
- Les Dames joueront des marques **ROUGES**
- Les Messieurs joueront des marques **JAUNES**

### **Départs en Shot Gun**

### **3.4) 2<sup>ème</sup> Phase – Septembre et Octobre 2022**

A l'issue de la première phase, un classement général sera établi et **seules les 8 meilleures équipes** seront qualifiées directement pour la Finale **qui aura lieu sur terrain choisi au hasard en fonction des disponibilités. Ce terrain variera chaque année.**

**Ce qui donnera 8 Equipes en Finale de 12 joueurs (ses) maximum**

**Cette Finale tiendra compte des résultats acquis lors de la 1ère phase à savoir:**

Les points acquis en brut et en net à l'issue de la 5<sup>o</sup> rencontre.

**En cas d'égalité pour les premiers seulement dans chaque série ou sur le général : le total brut de la Finale l'emporte en 1ère et 2ème série**

**Pour La Finale Chaque équipe devra aligner des joueurs (ses) qui auront participé au moins à 2 rencontres**

### **• ARTICLE 4 : Inscriptions et droits d'engagement**

#### **4.1 – Droits d'Engagement**

Chaque club versera la somme de **100 € par chèque sous enveloppe**  
**à adresser par courrier à Nicolas Ayraud, 6 rue de l'Ouillat 66560 ORTAFFA**

- **Le chèque sera établi à l'ordre de l'AS du Golf de Saint Cyprien qui regroupera et comptabilisera les Engagements et les remettra en fin de phase au Coordonnateur du Circuit pour primer la Finale.**

- **Les inscriptions se feront en ligne sur une plateforme dédiée** et cela 3 jours au plus tard avant la rencontre, selon le format ci-dessous :

**Composition de chaque équipe avec les informations suivantes :**

- **Nom**
- **Prénom**
- **Date de naissance**
- **Index exact**
- **Numéro de licence**

- **Si Golf-Entreprise : l'affiliation et le club de rattachement**
- **Participation au repas (si possibilité suivant Directive Sanitaire)**
- **Voiturette à partager**

Un protocole d'inscription a été mis en place. (VOIR EN ANNEXE)

Il permet de générer une base de données où figurent les noms et coordonnées de licence de vos joueurs (ses) susceptibles de participer à l'ensemble des rencontres de Poule et ensuite aux Finales.

Ce protocole facile d'accès vous permettra d'inscrire dans un premier temps un ensemble de joueurs (ses) et ainsi simplifier la procédure d'engagement et le choix de l'équipe à chacune des rencontres.

#### **4.2 - Green-fee**

- **Fixé à 46€ : Règlement obligatoirement en ligne du nombre de green-fee**

#### **4.3 – Repas : Suivant les Directives Sanitaires**

##### **Entrée Plat - Dessert avec café et une carafe de vin**

Enfin les 11 **Clubs organisateurs**, devront aviser les responsables séniors des équipes visiteuses par mail ou fax 10 jours avant la rencontre, des conditions de réception , heure de départ et toute autre information utile au bon déroulement de la rencontre.

- Ils veilleront à l'attribution des départs les plus proches pour les capitaines responsables "Séniors" des clubs engagés.

**5.3 – Droit de jeu :3€ lors de chaque rencontre afin de faire une remise de prix après rencontre, ces droits sont portés à 5€ lors de la finale.**

- **ARTICLE 5 : Dotation**- A l'issue de la **Finale** le Classement par équipe désignera **3 vainqueurs** :

Un **trophée** sera remis à l'équipe **vainqueur en 1ère Division**

Un autre sera remis à l'équipe **vainqueur en 2ème Division**

Un **trophée SUPERCLUB** sera remis au club vainqueur au classement général.

- **ARTICLE 6 : Usage des voiturettes et appareils électroniques**

- - Autorisé pour les messieurs de plus de 65 ans et les Dames de plus de 60 ans.
- Pour tous les autres joueurs, l'usage des voiturettes est interdit sauf contre-indication médicale à l'exercice de la marche (certificat).
- - Les capitaines d'équipe sont chargés de répertorier et d'en communiquer les noms au responsable "Sénior" à chaque rencontre en renseignant la rubrique « voiturette à partager »
- - En aucun cas, un joueur de la même partie, ne peut profiter de la voiturette d'un compétiteur autorisé, s'il n'est pas lui-même détenteur d'un certificat médical.  
En cas d'infraction les deux joueurs (ses) seront disqualifié(e)s.
- - Un(e) joueur (se) utilisant une voiturette devra se maintenir en arrière de la ligne de jeu de ses
- Co-compétiteurs pour ne pas les gêner et par mesure de sécurité.

#### **TELEMETRES**

Les appareils mesurant exclusivement la distance seront autorisés. Un dispositif multifonctions, tel un smartphone ou un PDA peut être utilisé comme dispositif de mesure de distance, mais il ne doit pas l'être pour estimer ou mesurer d'autres paramètres.

## ANNEXE

### PROTOCOLE D'INSCRIPTION AUX INTERCLUBS SENIORS

Les Clubs engagés aux interclubs s'inscrivent sur la Plateforme "sudfrancegolf.com", via l'onglet « Inscription aux Circuits et Compétitions Occitanie Méditerranée »

Ils reçoivent en retour avec leur N° de Club leur Code Passe qui leur permettra d'accéder à la liste des joueurs inscrits pour chacune des rencontres.

Les Capitaines par l'intermédiaire de leurs A.S informent les joueurs (ses) des dates des rencontres de leur poule et leur proposent de s'inscrire aux rencontres de leur choix sur des tableaux mis à leur disposition dans leur Club.

Le vendredi précédent chaque rencontre, les Capitaines par l'intermédiaire de leurs A.S inscrivent en ligne et dans un cadre défini ci-dessous, les joueurs dans le quota à respecter (12)

N° de licence :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de Club :

Nom du Club :

\*Abonné au club : oui ; non

AS Corpo : N° d'AS

N° téléphone :

Mail :

Participation au Repas (ou non) voir [Directives Sanitaires](#)

Voiturette

\* Et en précisant le Statut d'Abonné dans le Club (ou pas)

(En effet, un Abonné jouant dans son Club, ne réglera pas le Green Fee)

3 jours avant la rencontre, le capitaine pourra en ligne non seulement certifier la présence des joueurs sélectionnés (13(14) maxi) ou rectifier en remplaçant quelques éléments.

Le montant total de x green-fee sera acquitté par le capitaine par l'intermédiaire de son AS ou trésorier par carte bleue, uniquement, et correspondant aux joueurs engagés...

En cas de forfait reconnu et signalé, le Club prévenu : seul le montant correspondant au nombre de joueurs engagés et de l'export de la liste en ligne, ne sera débité que 2 jours après la rencontre.

Le Capitaine aura également la possibilité de remplacer en ligne le scratch par un autre joueur 2 jours avant l'établissement des cartes de jeux.